



commune de Serres sur Arget

# Nostre Vilatge

Bulletin municipal Novembre 2018

## INFOS PRATIQUES

( HORAIRES MAIRIE )

Lundi : 16h30-18h30  
Mardi : 10h-12h puis 14h30-17h  
Mercredi : 10h-12h  
Jeudi : 10h-12h puis 14h30-16h30  
Vendredi : 10h-12h puis 14h30-16h  
Samedi : 10h-12h (Permanence des élus)  
Tel : 05 61 65 16 21

Attention, l'adresse mail a changé :  
mairiedeserres09@gmail.com

Site : www.serres-sur-arget.fr

( HORAIRES AGENCE POSTALE )

Lundi : FERMÉ  
Mardi : 14h30-17h30  
Mercredi : 14h30-17h30  
Jeudi : 14h30-17h30  
Vendredi : 14h30-17h30  
Samedi : 9h-12h  
Tel : 05 34 14 51 92

## ASSOCIATIONS

Voici les plannings des différentes associations dispensant des cours, activités ou ateliers tout au long de l'année sur la commune :

( A la salle polyvalente )

### Avec l'association Serres Sports Loisirs :

lundi : 17h-18h : **gym pilates**  
20h30 : **badminton** (rez-de-chaussée)  
mardi : **step** (horaires à définir)  
jeudi : 19h - 20h : **gym douce et tonique**  
20h : **futsal** (rez-de-chaussée)  
20h30 - 22h30 : **danses folkloriques**  
(1er et 3è jeudi du mois)

Contact : Josiane au 06 07 47 88 15  
Claudie au 05 61 02 64 93  
ou par mail : claudiekartel@wanadoo.fr

### Avec le Judo Club de Foix :

**Taïso** : le taïso est une discipline de préparation physique aux arts martiaux, ici pratiquée comme activité physique à part entière.

Mercredi : 18h30-19h30

Vendredi : 18h45-19h45

Animateur: Laurent Crestia,  
Contact : M.D. Amaouche, 06 20 54 18 01

**Judo** : pour les enfants de 4 à 14 ans.

Lundi : 18h15 - 19h15

Contact : 05 81 15 72 63, animateur, René Mabit

( A la salle de Cambié )

### Avec l'association ARGET :

Jeudi de 18h30 à 20 h : **Atelier de langue anglaise**

Contact : Roland Fauré, 06 88 46 05 70

# AGENDA

**Vendredi 9 Novembre** : l'ARGET organise une soirée de soutien à l'association ASHALAYAM (ONG indienne créée en 1987 ayant pour but la réhabilitation des enfants des rues de Calcutta).

17h30 : Rencontre avec les membres de l'association, diffusion d'un film sur les foyers.

19h30 : repas indien. 14 euros.

Réservation au 06 22 64 46 11. Apportez vos couverts.

**Dimanche 11 Novembre** : Centenaire de l'Armistice.

Pour les 100 ans de l'armistice, et en compagnie du Secrétaire général de la Préfecture, une cérémonie de commémoration suivie d'une collation vous sont proposées à partir de 14h30.

Rendez-vous devant la mairie.

Mr le Maire présentera l'exposition qui va se tenir du **11 novembre au 2 décembre** au sein de la mairie sur la période de la Grande guerre.

**Mardi 13 Novembre** : L'aquarelle de Ryton Cazenave, achetée par l'ARGET lors de la journée consacrée aux arts et métiers d'art du 30 septembre, sera remise officiellement à la mairie de Serres. Nous vous convions à cet événement, en compagnie de l'artiste.

**A 18h à la mairie**, Un apéritif sera offert par la mairie et des reproductions seront disponibles à la vente.

**Samedi 24 Novembre** : le Comité des fêtes organise son Aligot.

**Repas à 19h30 avec** : apéritif offert, salade composée, aligot/saucisse et dessert. →

→ Soirée animée par DJ Azzdine.

Réservation au 06 87 45 86 48 avant le 16 Novembre. Apportez vos couverts !

**Dimanche 25 Novembre** : action participative de fleurissement. Venez avec vos outils de jardin.

Rendez-vous à 10h00 à la piscine de la Mouline

Nous planterons des petits arbustes fruitiers afin de créer une haie comestible pour la saison estivale.

Si vous disposez de framboisiers, cassis, groseilliers, n'hésitez pas, conviez-les à l'événement.

Nous nous rendrons ensuite à la mairie pour faire un point sur les actions participatives, passées et à venir et nous réchauffer autour d'un café.

**Samedi 1er Décembre** : Le Club Lakanal organise son repas d'automne avec LOTO. A la salle polyvalente. Réservé aux membres de l'association.

Par ailleurs le Club envisage un voyage aux Lacs Italiens et à Milan du 22 au 29 septembre 2019.

**Dimanche 16 Décembre** : les communes de Bénac et de Serres-sur-Arget organisent conjointement un après-midi festif pour célébrer Noël.

Au programme :

14h30-15h30 : spectacle « Solo rigolo » de la Compagnie Baluchon de Saint-Girons. Pour tous les enfants, à partir de 3 ans.

De 15h30 à 18h30 : atelier d'initiation au cirque animé par la compagnie Baluchon.

**Samedi 09 Mars 2019** : Concert de Nadau organisé par le Comité des fêtes. 21H à la salle polyvalente.

## EMBELLISSEMENT

**Une nouvelle action est prévue le 25 novembre** comme sus-cité. Par ailleurs le PNR va nous apporter, dans le cadre d'une convention, son soutien technique à la mise en valeur de nos paysages. Nous allons nous concentrer dans un premier temps sur les éléments suivants :

- les lavoirs
- le lac de Ferranès.

Si vous souhaitez faire partie du groupe de travail qui réfléchira à ces projets, le Parc Naturel Régional favorisant et soutenant les actions collectives, merci de nous faire parvenir vos coordonnées. Par mail ou par téléphone à la mairie.

## SOLIDARITÉ AVEC L'AUDE

Vous pouvez adresser des dons aux grandes associations nationales comme la Croix-Rouge, le Secours populaire et le Secours catholique qui œuvrent pour venir en aide aux sinistrés audois.

L'Association des Maires de l'Aude organise également une collecte de fonds : ces dons seront affectés à la reconstruction des équipements publics dévastés au sein des communes audoises et sont à effectuer auprès du département de l'Aude dans le cadre de la "Solidarité communes audoises 2018" aux coordonnées bancaires suivantes :

**Paierie Départementale de l'Aude (Département de l'Aude)**

**RIB : 30001 00257 C1120000000 74**

**IBAN : FR30 3000 1002 57C1 1200 0000 074**

**BIC : BDFEFRPPCCT N° SIRET : 221.100.019.000.19**

**Code APE : 751A**

## CONSULTATION PUBLIQUE

Le Conseil municipal de Serres-sur-Arget vous invite à participer à sa première consultation en ligne sur le sujet de l'**éclairage public** : venez engager la discussion en exprimant vos

opinions et en posant vos questions sur le sujet. Cette consultation expirera le **31 Janvier 2019**. Rendez-vous à cette adresse : [www.exprimezvousaserres.fr](http://www.exprimezvousaserres.fr)

---

## ÉCOLE

---

Les enfants ont retrouvé leur école à la rentrée de septembre dans une ambiance chaleureuse. Ils ont découvert les travaux faits durant l'été et ceux qui restent à faire.

Les nouvelles toilettes prévues sous le préau de la classe de CM1-CM2 seront aménagées d'ici la fin de l'année.

Un boîtier « anti-panique » a également été installé à disposition du personnel enseignant.

En cas d'intrusion ou de grave danger, le déclenchement de ce bouton émet des appels téléphoniques sur quatre postes : celui du Maire, ceux des adjoints puis celui de la mairie. Le but étant de pouvoir alerter la gendarmerie le plus rapidement possible.

Une alarme lumineuse et silencieuse (afin d'alerter également les autres classes en cas d'intrusion) sera installée prochainement.

Le prestataire pour les repas de la cantine a changé. Nous avons choisi de travailler avec API, qui propose plus de bio, plus de local, et qui présente une grande

souplesse pour l'ajustement des commandes. Le tarif du repas est aujourd'hui de 3,50 euros.

Un nouveau responsable de l'accueil périscolaire a été recruté à la rentrée.

Des formations pour trois agents du périscolaire sont en cours : 2 BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) et 1 BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur).

Le Projet Educatif de Territoire (PEDT) a été finalisé avec l'ensemble des acteurs éducatifs en comité de pilotage (représentants des enseignants, des parents, des élus, des personnels périscolaires...) et déposé pour validation auprès de l'Inspection d'académie et de la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations).

Les effectifs sont aujourd'hui de 65 enfants.

Nous en profitons pour remercier vivement les enseignants et les animateurs qui font vivre cette école avec énergie et enthousiasme.

---

## TRAVAUX

---

**Les devis estimatifs pour les travaux de la rampe d'accessibilité à l'école étaient d'un montant de 27 800 euros.**

Cela comprenait l'achat du béton, des matériaux, le bétonnage des préaux, la mise à niveau du béton aux portes des classes, et le coût de la main d'oeuvre.

Les travaux ayant été réalisés en régie par les employés de la mairie et bénévolement par Mr le Maire et certains membres du Conseil municipal, ils n'ont coûté que 11755 euros à la commune.

Avec l'économie réalisée, nous avons pu ajouter aux travaux :

La mise en place d'un portillon, une gaine électrique, la peinture, une vidéo avec un écran tactile, la motorisation du portail, la préparation d'un local pour les WC du préau dont un WC handicapé, la pose de tuyaux d'évacuation avec alimentation en eau, le garde-corps en fer et bois de la rampe d'accessibilité.

**Le coût final de ces travaux s'élevant à 19 035 euros.**

Par ailleurs, le Conseil municipal vient de voter le 18 octobre **un plan pluriannuel de travaux, qui concerne la voirie et la future cantine de l'école.**

En effet de nombreuses routes sont en mauvais état. A part quelques rebouchages ponctuels, aucune rénovation d'envergure n'a été entreprise sur le réseau de voirie depuis longtemps au niveau communal.

Le Conseil municipal prévoit d'étaler ces travaux sur plusieurs années. Les détails sont consultables sur la délibération correspondante, en mairie ou sur notre site internet.

De même un budget sera voté en 2019 pour entamer les travaux de la cantine. Pour la réalisation finale d'un tel projet, il faut compter environ 1 an et demi (devis, plans d'architecte, montage du dossier, demandes de subventions et d'autorisations diverses, travaux).

---

## PISCINE ET LOCATION DES GÎTES

---

Cet été la piscine a comptabilisé 1279 entrées payantes et plusieurs centaines d'entrées gratuites. (enfants moins de 3 ans et de 18h à 19h)

Trois gîtes sur pilotis ont été remis en location à la semaine et ont généré des recettes encourageantes. Ces recettes permettront de faire de nouveaux investissements sur le parc locatif de la commune d'une part et de couvrir d'autre part certains coûts de fonctionnement dans le but d'avoir un budget non seul-

-ement équilibré mais un budget fort.

Des démarches sont en cours pour une demande de réouverture du camping. L'issue en étant inconnue à ce jour, une chose est malgré tout certaine : les terrains de la Mouline au pourtour de la piscine seront dédiés au loisir et aménagés en ce sens.

A noter : Les gîtes sur pilotis sont fermés à la location du 1er novembre au 31 Mars, pour la période hivernale.

## ACTUALITÉ DU CONSEIL MUNICIPAL

### Conseil du 18 octobre 2018 :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 9 juillet 2018
2. Plan pluriannuel de travaux
3. Tarification de la location des gîtes en nuitées
4. Ouverture de la consultation contrat assurance
5. Caution pour prêt de chaises et de tables
6. Changement de tarif pour la taxe de séjour
7. Modification statutaire du P.N.R.
8. Retrait d'Orlu du Syndicat de l'Artillac
9. Convention d'embellissement
10. Questions diverses

### Conseil du 25 octobre 2018 :

1. Convention poteaux incendie avec le S.M.D.E.A.

Les comptes-rendus sont consultables aux lavoirs, et sur le site internet de la mairie.

## DIVERS

**Le bois** issu de la forêt communale, dont le projet d'aménagement forestier a été voté en Conseil municipal le 12 mars 2018, a été vendu aux enchères en Octobre et a rapporté à la commune 31130 euros. Une belle surprise car cette coupe de bois avait été estimée à 26 000 € par l'ONF.

**L'agence postale** a de nouveau un coffre-fort et dispose donc de fonds pour les transactions financières.

## RESSOURCERIE

La commune a signé une convention de partenariat avec la Ressourcerie de Foix pour promouvoir l'accès à la culture pour tous avec notamment l'aménagement d'une boîte à livres dans l'école.

Le projet de Ressourcerie est porté par l'association "De la ressource à la clef" qui s'inscrit dans une logique de transition écologique, économique et sociale et souhaite contribuer à la réduction et la prévention des déchets afin de préserver les ressources naturelles.

Cette association organise régulièrement des ateliers :

- Couture / Relooking de vêtements
- Fabrication de mobilier en palette
- Repair café / Réparation de petits objets
- Vélo

Informations au 09 51 44 81 44 – 06 51 24 09 65  
ou [delaressourcealaclef@gmail.com](mailto:delaressourcealaclef@gmail.com)

L'association fait un appel à bénévoles. Si vous avez quelques heures disponibles, vous pouvez aider à réceptionner les dons, trier les objets et vêtements reçus, ranger, étiqueter, réparer...

Les occupations ne manquent pas. N'hésitez pas à les contacter.

## INCIVILITÉS

**Nous rappelons à leurs propriétaires que les chiens ne doivent pas divaguer sur la commune.**

Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse, de la garde ou de la protection d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître et se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres. Est par ailleurs en état de divagation, tout chien abandonné livré à son seul instinct.

Les rues et les espaces publics de notre commune sont fréquemment souillés par des déjections canines. Cette pollution qui remet en cause la salubrité et l'hygiène de notre village, est aggravée par la présence de chiens errants. Au delà de la propreté du village, il est question de sécurité publique. Nous rappelons aux propriétaires d'animaux qu'ils en sont responsables et qu'ils doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter toute gêne ou incident (déjections, sacs poubelles éventrés, nuisance sonore).

Par ailleurs, de nombreuses ordures sont retrouvées à des endroits inadéquats dans la commune.

Les espaces propreté ne sont pas des déchetteries. Vous pouvez y déposer seulement le verre et le papier. De même, les cartons doivent être déposés tous les mardis soir dans les sacs jaunes prévus à cet effet. Les sacs sont disponibles à la mairie aux horaires d'ouverture.

**Nous faisons appel au civisme de chacun pour que Serres-sur-Arget conserve son cadre de vie agréable et convivial.**

Pour rappel : selon l'article R. 633-6 du Code pénal le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, est depuis 2015 **passible d'une contravention de 3<sup>e</sup> classe (450 euros maximum)**.

Les arbres issus de propriétés privées et donnant sur les voies communales doivent être taillés impérativement afin de ne pas mettre en danger la population ni la circulation.

Toute intervention d'urgence par les employés municipaux sur des arbres appartenant à des particuliers sera facturée par la commune.